

Compte-rendu de la réunion d'information du 19 janvier 2024 à Lablachère.

La Transition énergétique, mythes et réalités. Que vont devenir nos Gras ?

Entre 130 et 140 personnes ont suivi la réunion.

1) La transition énergétique, mythe et réalité par Jean-François Holthof et Pascal Vedel.

Pourquoi sommes-nous ici ce soir ? par Jean-François Holthof

Lien vers le texte et le Power point sur : https://www.bois-de-paiolive.org/jt_files/1261-pourquoi-sommes-nous.pdf

Nous sommes ici ce soir à cause d'une loi d'exception votée en mars 2023 sur l'Accélération des Energies renouvelables qui veut forcer l'installation de parcs photovoltaïques. C'est une loi d'exception qui organise une dérogation aux lois de protection de la nature, notamment au principe de non-régression du droit de l'environnement comme aussi aux règles de consultation du public.

Mais pourquoi cette loi et pourquoi faut-il accélérer ? Il s'agit d'une obligation de la Commission Européenne qui contraint les Etats à avoir un certain pourcentage d'énergies « renouvelables » (mais non pas décarbonées) au titre de la lutte contre le réchauffement climatique. Il s'agit d'un abus manifeste car l'électricité produite en France est décarbonée grâce au nucléaire et à l'hydraulique alors que l'Allemagne qui satisfait aux pourcentages fixés par la Commission Européenne émet parfois 10 fois plus de CO² que la France. Pourquoi une situation aussi absurde ?

Nous ne sommes pas les premiers à poser cette question puisqu'une Commission d'enquête parlementaire visant à établir les raisons de la perte de souveraineté énergétique de la France a été réunie en mars 2023. Son rapport est assez stupéfiant et pointe une « divagation énergétique » depuis trente ans de « décisions prises à l'envers ». Pour la commission, il est urgent d'évaluer pour le photovoltaïque :

- le facteur de charge ; la minimisation de l'intermittence ; l'acceptabilité sociale ; la consommation de foncier ; la longévité ; les besoins en minerais et métaux stratégiques que la France doit importer. Mais la loi a devancé cette étude et veut accélérer coûte que coûte, même si les objectifs de production n'ont pas encore été définis.

Puisqu'il y a eu 30 ans d'errements on est en droit de se demander pourquoi on semble continuer sur cette lancée. En fait, l'approche rationnelle est difficile car on se trouve en face d'une foi (N Hulot : « il faut avoir une foi absolue dans les EnR »). La promotion des Enr mobilise quatre motivations principales. Diminuer les émissions de CO² - Réduire notre dépendance aux énergies fossiles par un usage massif de l'électricité pour la mobilité - Sauver la biodiversité - Changer la société.

La première motivation, la diminution de CO² par le PV est vaine en contexte français puisque cet objectif est déjà réalisé. La seconde supposerait des sauts technologiques pour remplacer en masse les moteurs thermiques par des moteurs électriques alimentés par des batteries encore à venir. En attendant ces innovations incertaines, l'intermittence du solaire, en l'absence de solution de stockage à grande échelle, doit être compensée par un recours au thermique alimenté par des

énergies fossiles (gaz). Quant à la troisième, elle pose que la cause de l'effondrement de la biodiversité est le réchauffement climatique et qu'en installant des panneaux photovoltaïques on va diminuer les émissions de CO², réduire les températures et cela sera bon pour la biodiversité. Tout est faux dans cette chaîne causale ! L'effondrement de la biodiversité (en France elle concerne les populations plus que les espèces) n'est pas dû sous nos latitudes au réchauffement climatique mais à des causes bien identifiées (pesticides, pollutions, destruction des habitats, prédation ...). Cet affichage permet d'évacuer toutes les atteintes à l'environnement dues au déploiement de l'éolien et du solaire et de les faire accepter au nom d'un supposé intérêt supérieur.

Une difficulté quand on aborde la question des EnR c'est que l'on se trouve devant un enchevêtrement de causes physiques, de causes économiques, de causes géopolitiques et de causes idéologiques. Et ce sont parfois ces dernières qui finissent par imposer ce que la commission d'enquête appelait « des décisions prises à l'envers ». L'installation de ces énergies devient une fin, non plus un moyen, et même une fin qui justifie tous les moyens et qui en devient un problème au lieu d'être une solution. On doit faire du solaire et de l'éolien et tout le reste doit se plier à cette exigence quoiqu'il en coûte.

Mais on aboutit à des incohérences comme celle de prévoir une augmentation de la consommation d'électricité tout en appelant à la sobriété. Ces incohérences seront lourdes de conséquences économiques et sociales car sur le long terme, où se situent les projections des divers modèles, les prix, et donc la demande réelle, sont imprévisibles. C'est d'ailleurs un point commun à tous les scénarios d'éviter le sujet des conséquences économiques et sociales, car on les redoute et on ne sait pas comment les affronter.

Heureusement si l'on peut dire il est possible de voir ce que donne dans le réel le modèle souhaité par l'Europe car il est un copier-coller de l'*Energiewende* allemand (600 milliards dépensés). Il donne :

- augmentation des émissions de CO²
- envol du prix de l'électricité entraînant une crise économique et sociale
- dépendance accrue aux énergies fossiles, notamment le gaz (énergie verte !) ce qui complique les conflits.
- impacts sur paysages et biodiversité

Vous pensez peut-être que ce modèle est loin de nous ? Eh bien pas du tout.

Les trois Com Com du sud-ardèche ont adopté un TEPOS (Territoire à Energie Positive). Rassurons-nous ce plan n'est peut être pas autre chose qu'un label pour avoir des financements. Mais ce qui est renversant c'est que des collectivités publiques adoptent un projet fondé sur le scénario Negawatt qui n'est pas un scénario énergétique et climatique sérieux (100% renouvelable si on baisse la consommation d'énergie de moitié !) mais un scénario militant anti-nucléaire, un projet de société, un rêve ou un cauchemar, mais en tout cas déconnecté de la réalité énergétique française.

Dans cette confusion, le recours à l'économie est un bon critère qui permet de dissiper des illusions.

Ces énergies intermittentes coûtent très cher. Pas seulement par leur coût de production qui est plutôt en baisse. Mais il faut ajouter leurs nuisances à la nature et à la santé, la consommation

d'espace et de matériaux, la construction de nouveaux réseaux qu'elles rendent nécessaires, la priorité d'accès qui leur est donnée sur le réseau, la gestion de l'intermittence qui a un coût élevé puisque les centrales thermiques ou nucléaires doivent s'effacer devant une production aléatoire et deviennent moins rentables.

Comme tout cet ensemble coûte plus qu'il ne rapporte mais qu'on veut quand même le poursuivre, des subventions élevées sont nécessaires et donc des opportunités de gains apparaissent pour des acteurs privés désireux de capter ces subventions. Éoliennes et panneaux PV deviennent des investissements avec une rentabilité garantie par l'État, plus précisément par les consommateurs et contribuables. Il se forme une sorte de rente qu'il va s'agir de capter.

Puisque l'on a décidé d'appliquer le principe de la concurrence à l'électricité comme si elle n'était pas un bien commun, le prix de l'électricité ne peut être pris en compte dans les projections et les scénarios. Ce sont d'ailleurs des opérateurs privés qui prennent la main sur la production d'électricité. On parle d'augmenter la production d'électricité comme substitution aux énergies fossiles mais on ne sait pas si tous les consommateurs pourront y avoir accès avec des tarifs de plus en plus élevés. Souhaite-t-on d'ailleurs que tous aient accès à l'électricité ? Pas sûr. On a dit que depuis la crise des subprimes de 2008 la transition énergétique a été le meilleur moyen pour modifier la répartition des richesses, et notamment organiser le transfert de celles des pauvres vers les plus riches. Toute cette transition mobilise des sommes énormes (70 milliards par an en France, plus que le budget de l'éducation nationale) qui sont évidemment soustraites à d'autres usages relevant du bien commun (santé, éducation, recherche,...) et le lèsent.

C'est dans ce contexte de nouvelle répartition de richesses que les projets se multiplient pour capter cette nouvelle rente. Même s'ils rapportent des revenus à leurs promoteurs ils sont *in fine* corrélatifs d'un appauvrissement collectif.

En terminant par l'économie on a déjà un premier élément de réponse à la question : *pourquoi sommes-nous ici ?*

C'est à cause de projets qui ne sont pas utiles au bien commun, qui peuvent générer des injustices sociales et sont essentiellement spéculatifs, destinés à capter une rente organisée par des politiques publiques erratiques. Il est parfaitement juste et nécessaire de s'y opposer, sans aucune dissonance cognitive.

Intervention de Pascal Vedel, Apiculteur sur les Gras de Joyeuse-Lablachère où il réside.

Après les éoliennes, ce sont les parcs photovoltaïques industriels qui se présentent comme des sources d'énergies « renouvelables, vertes, propres » devant favoriser la « transition énergétique ». Cette expression est passée dans le langage courant et désarme la critique. Pourtant au départ elle désigne le passage d'un niveau d'énergie de l'électron à un autre niveau, qui correspond à une excitation. De fait il y a beaucoup d'excitation ... Pourtant depuis le XIX^e siècle, les énergies s'additionnent les unes aux autres mais aucune ne disparaît remplacée par une autre (même le bois-énergie garde une place très importante, double de celle du nucléaire actuellement). On passe toujours à un niveau supérieur au précédent par une accumulation.

Concomitamment la consommation de matières premières n'a fait que croître. Dans le scénario de la « transition écologique » avec toutes les transformations envisagées en matière d'habitat, de production d'énergie et de transport, les besoins en matières premières, notamment de métaux seraient colossaux. Les activités minières connaîtraient un développement exponentiel et causeraient des dégâts environnementaux infinis. De toute façon, les projections indiquent que d'ici 2030, 15 à 20 % des minéraux nécessaires vont commencer à manquer.

Les sources d'EnR comme solaire et éolien consomment dix à 50 fois plus de matériaux et mille fois plus d'espace au sol que d'autres sources de production d'électricité. Leur construction obligerait à étendre et à complexifier les réseaux électriques.

Par ailleurs les motivations apparaissent à l'examen très idéologiques. Sans un soutien politique et financier, ces projets ne verraient pas le jour. On peut évaluer à 65% la part financée *in fine* par les contribuables et consommateurs, d'où une multiplication par trois du prix de l'électricité. Mais le rôle de l'Etat semble ici d'imposer des règles qui font de la production d'électricité une affaire privée et ce sont des promoteurs qui se substituent à l'Etat pour fournir des ressources financières, issues de leur production d'électricité, aux collectivités locales en mal de financements et prêtes à sacrifier les paysages et la nature en échange de promesses de revenus.

Quelles possibilités offrent encore les dispositions juridiques pour s'opposer à ces projets ? Les simplifications des procédures ont été massives depuis 2011 mais il peut rester quelques angles d'attaque :

- action en contentieux de la promesse de bail amphithéotique passé par les promoteurs avec les propriétaires.
- contestation de l'autorisation environnementale émise par le préfet
- après l'installation il peut juste rester au citoyen des actions en indemnisation pour des nuisances.

Intervention du Dr Jean-Marc Gibert sur les projets de parcs photovoltaïques

Comme citoyen-consommateur d'électricité j'ai participé à l'enquête de Lablachère. Les données mises à disposition m'ont interpellé, je me suis donc interrogé. Les Champs Photovoltaïques nous promettent un environnement plus propre, plus sain, sans risques tout en réduisant votre facture d'électricité, a-t-on le droit de refuser ce cadeau ?

Mon expérience de médecin avec les médicaments et les pesticides m'a appris que les entreprises privilégient leurs intérêts avant la santé des populations et le respect de l'environnement. Et que l'Etat et les collectivités locales risquent de se laisser enfumer par les promesses des entreprises. Je me suis donc un peu documenté : qui est cette petite entreprise locale qui s'intéresse à nos Gras et soutient plusieurs projets sur la commune de Lablachère ?

Le SOLEIL DU VARLET, installée aux Vans est en fait rapporté à trois entités :

La société BGRG qui a été créée le 1 mars 2022. Sa forme est celle d'une société par actions simplifiée. Son domaine d'activité est : conseil pour les affaires et autres conseils de gestion..

Rejointe en 2023 par VERSO ENERGY (<https://verso.energy/>), grosse entreprise parisienne forte d'un important portefeuille de projets en développement et d'une expertise dans le lancement de nouveaux projets : « nous vous accompagnons dans votre décarbonation et votre transition vers la consommation de molécules décarbonées ».

Liée enfin à Soleol SA de Fribourg (<https://soleol.ch/s/fr>) qui depuis 2008 a installé 790000 m2 de panneaux photovoltaïques en Suisse. Elle semble très vertueuse : « objectif de commercialiser les énergies renouvelables en Suisse et à l'étranger, ainsi que de rendre l'acquisition de ces installations accessibles tant au niveau de leur prix que de leur utilisation ».

Objet social du Soleil du Varlet :

- l'étude et la réflexion sur la production d'énergie,- la réalisation d'études, et de dossier en vue de l'obtention d'autorisations administratives et de permis de construire, » c'est ce qui a été fait.
- le développement de centrales de production d'électricité d'origine renouvelable,
- l'exploitation, l'implantation et la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques,-l'exploitation, l'implantation et la mise en œuvre de centrales hydroélectriques, l'exploitation, la mise en œuvre et la maintenance de machines électrogènes -l'exploitation, l'implantation et la mise en œuvre d'éoliennes,
- l'achat, la mise en location de terrains, de hangars, de bâtiments et de locaux,
- l'exploitation directe ou la mise en location du matériel de production,
- opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet social tant en France qu'à l'Etranger.

Ne peut-on pas être surpris par la multiplication de sociétés alors qu'il semble y avoir peu de profits à faire ? Ne soyons pas naïfs. Laisser le champ libre à l'Etat, aux collectivités locales, aux entreprises et aux propriétaires fonciers n'est pas une option.

Sans attendre, les citoyens volontaires et les personnes qui travaillent sur nos Gras ont intérêt à se rencontrer. D'abord, pour poser quelques questions. Les « champs photovoltaïques », c'est quoi, comment ça marche, combien ça coûte et à qui, ... ? Quels sont les besoins énergétiques de notre Communauté de communes ? Que va-t-on faire de cette électricité ? Si nous avons vraiment besoin de cette électricité des, n'a-t-on pas intérêt d'installer ces parcs sur des zones déjà artificialisées ? Quel serait leur effet s'ils étaient installés sur nos Gras ?

LES GRAS par Simon Contant, botaniste.

Le montage Power Point est disponible sur le lien : https://www.bois-de-paiolive.org/jt_files/1258-conference-les-gras-20230119-sc.pdf

Il en ressort quelques points forts :

Géologiquement les Gras sont une succession descendante E-SE de couches calcaires du Jurassique supérieur étagées, avec chacune une végétation caractéristique. Ces habitats comprennent notamment des Habitats d'intérêt communautaire, bien connus en Ardèche du sud mais beaucoup plus rares en Europe sur de telles étendues :

- Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea (6220*). Regroupe des pelouses sèches (ensemble d'espèces vivaces) et des tonsures (ensemble d'espèces annuelles

- Garrigues basses et pelouses marneuses. Il regroupe des pelouses sèches (ensemble d'espèces vivaces) et des tonsures (ensemble d'espèces annuelles)

- Matorrals arborescents à Genévriers (5210)

Il y a aussi des points d'eau, des boisements

Ce type de milieu abrite 95% de la biodiversité végétale en zone méditerranéenne et 99% des espèces végétales menacées localement (sud-Ardèche).

Les sols y sont de « peu épais » à squelettique, et secs à très secs. La végétation est surtout composée d'une strate herbacée clairsemée à dense, d'une strate arbustive d'absente à peu recouvrante.

La mise en place d'un parc photovoltaïque imposerait le concassage des blocs et bancs calcaires qui composent un relief accidenté sur lequel les panneaux ne peuvent être installés directement. Il en résulterait un mélange des horizons (niveaux de sols) et un aplanissement du sol. Il y aurait donc une modification définitive de la structure du sol (horizons, texture, profondeur), de ses propriétés physiques (rétention d'eau), de la distribution des nutriments (mélange des horizons, minéralisation de la matière organique) et enfin destruction de la microtopographie, homogénéisation des conditions stationnelles (milieux identiques partout).

Cela entraînerait une modification définitive de la trajectoire des végétations et des cortèges végétaux, des cortèges d'insectes et des cortèges d'oiseaux. Donc une banalisation de la biodiversité, qui serait devenue résiduelle. Cela entraînerait aussi une fragmentation de ces espaces qui pour rester ce qu'ils sont ont besoin de grandes surfaces et de connectivités stables.

Or nos Gras concentrent les habitats les plus menacés en Rhône-Alpes. Contrairement à ce qui est perçu localement, les Gras sont des milieux uniques.

Interventions de trois éleveuses, complétée par celle d'Alain Roche, éleveur de bovins et de brebis à Fontgraze.

1) Julia Bourrillon

Avec mon compagnon, P L, nous avons fait le pari de reprendre l'activité de la chèvrerie communale de Chandolas en septembre 2021. Nous débarquons directement du Béarn. La commune et les gens du pays nous ont ouvert la porte de notre territoire, leur culture et de leurs richesses. Lorsque P L garde notre troupeau il entend souvent l'histoire de l'enfant du pays dont la grand-mère gardait les chèvres et fabriquait du fromage. Nous comprenons que la chèvre a façonné le paysage des garrigues des Chandolas et de ses communes alentour.

Très vite nous avons rencontré les bergers de l'association Bergigou à l'occasion de la fête de la laine organisée par l'association de Laurac. On se serait cru à une fête de bergers en Béarn. Il y avait vraiment beaucoup de monde et l'on se dit que l'on était bien tombé ici : nous sommes en terre d'élevage.

Face à ces différents projets photovoltaïques au sol je souhaite répondre que ces sols sont ceux qui nourrissent nos bêtes. Les feuillages, broussailles, les glands, les fleurs, l'herbe sont au menu de mes 80 chèvres et 25 brebis laitières et aromatisent leur lait. Nous n'avons aucune terre cultivable comme la plupart des éleveurs Bergigou. P. L passe plus de 10 h par jour au travail, quasiment toute l'année, par tous les temps.

Nos fromages et nos viandes sont authentiques, au goût des garrigues du territoire. Je ne souhaite pas fabriquer des fromages au goût de panneaux. Je ne souhaite pas dépendre des parcs photovoltaïques et fabriquer de la bioélectricité. Ces panneaux au sol menacent nos espaces pastoraux, notre autonomie fourragère, nos paysages, la qualité de nos produits locaux et nos cadres de vie.

Je souhaite un territoire ardéchois vivant et authentique, pas un désert solaire. Je souhaite plus d'autonomie énergétique pour la chaufferie, pour nos habitats individuels, et reprendre la main sur nos vrais besoins énergétiques. Concrètement poser des panneaux sur nos terres et espaces bétonnés déjà existants, consommer selon nos besoins et relocaliser nos productions énergétiques.

2) Une bergère de l'association Bergigou

Je suis éleveuse de brebis et bergère, installée sur le Gras des Assions depuis 2017. J'ai 180 brebis. Mon compagnon est en train de me rejoindre sur mon installation. Ce sont des brebis de race raïole, elles sont blanches le nez un peu busqué et avec des cornes. C'est une race à faible effectif et très rustique.

Cet été, une personne de la Communauté de Communes m'a contactée : elle était fière de m'annoncer que j'allais pouvoir mettre mes brebis dans un parc de 20 hectares sous des panneaux solaires à Lablachère. Elle était sûre que j'allais me réjouir car c'est un endroit déjà tout clôturé : une belle économie de travail pour moi ! Je me suis sentie extrêmement triste et en colère aussi. Et je me suis aussi dit qu'elle n'avait aucune idée de ce qu'est mon métier de bergère, de ce que ça veut dire pour moi et au quotidien.

C'est pour ça que j'ai eu envie de vous en parler aujourd'hui et essayer d'expliquer dans les grandes lignes comment je travaille sur les Gras. Pour moi être bergère, c'est tout le contraire de ce que cette personne me proposait. Chaque éleveur-se fait ses choix. Chez moi, les brebis sont parquées en début d'automne et de printemps, le reste du temps, nous les gardons. L'été nous sommes en alpage. Garder, ça veut dire que le matin, je prépare mon sac à dos avec un pique nique, je prends mes chiens et sors les brebis pour les emmener manger. Ça veut dire que selon les saisons, je suis avec elle 6 à 12 heures par jour, à les guider les accompagner, les observer et les regarder manger, qu'il pleuve qu'il vente ou parfois qu'il neige.

On peut dire que c'est une perte de temps. Moi j'y vois plutôt un savoir faire précieux. Je pense pouvoir dire que mes collègues et moi avons développé une réelle connaissance des Gras. Certains aujourd'hui retraités y ont passé toute leur carrière et nous ont aussi transmis et continuent encore de nous transmettre leur savoir faire.

Nous savons combien les Gras sont une ressource incroyable pour les brebis et combien ils sont fragiles. On gère l'herbe par grands quartiers : par saison et ne passons la plupart du temps qu'une fois par an à chaque endroit. Pour éviter le surpâturage et le piétinement.

Une autre source d'inquiétude pour nous éleveurs, c'est le changement climatique. Certains éleveurs expérimentés estiment avoir perdu pas loin de 25 % de la ressource sur les 5 dernières années, suite notamment aux canicules à répétition.

Nos systèmes pastoraux sont extrêmement résilients : nous ne dépendons pas du cours des matières premières, mais nous avons besoin d'espace, et encore plus face au changement climatique, pour pouvoir laisser le temps à certains endroits de se régénérer après le passage des bêtes.

Dans mon cas, je fais pâturer plus de 200 hectares sur les Gras et encore un secetur de colline en hiver à Grospierres. Nous sommes très attachés aux Gras et refusons de les voir servir de poubelle à toutes sortes de projets, centrales à béton, à bitume, déchetteries, zones artisanales etc.

Si nous acceptons aujourd'hui 10 hectares de panneaux, pour moi demain il y en aura 100 et après demain les Gras en seront recouverts, et ce sera la fin du pastoralisme en sud Ardèche. Une personne qui prospectait pour une entreprise de panneaux solaires m'a dit : « C'est compatible les panneaux et les ovins ». Moi je suis bergère, pas marchande de viande, mes brebis ne sont pas des débroussailleuses pour des boîtes privées qui artificialisent des zones.

Si demain je devais mettre mes brebis sous des panneaux solaires, ou si le paysage était détruit par les panneaux, je crois sincèrement que je réfléchirais à changer de métier. Et dernière remarque : certaines entreprises peu scrupuleuses sont en train de se constituer des troupeaux dans le seul but de servir de débroussailleuses. En tant que bergères, on s'interroge sérieusement sur le traitement qui sera réservé à ces animaux.

3) Intervention de Claire Texier

Eleveuse de brebis pour la production d'agneaux, je travaille avec Jérémy depuis 2011 sur le territoire. Nos brebis parcourent sur différentes communes de Laurac à Lablachère, Joyeuse, Labeaume. Je souhaite donc parler des réalités foncières de nos élevages et en quoi les projets photovoltaïques viennent fragiliser des situations déjà bien précaires.

Mes collègues l'ont déjà présenté mais les pratiques pastorales permettent une grande autonomie alimentaire de nos troupeaux. Pour cela, nous avons besoin de beaucoup de surfaces pour nourrir à l'année des bêtes dehors. Pour préciser on dit 1 hectare par brebis par an en système extensif et pastorale. Le parcellaire sur les gras est très morcelé, les propriétaires y sont nombreux, avec parfois de petites surfaces. On a donc tous fait un travail de recensement, de prise de contact pour tenter d'avoir accès à ces surfaces. Les mairies sont souvent des soutiens, en permettant de créer des bergeries ou chèvreries, des points de base pour travailler.

Nos élevages existent pour beaucoup sur des engagements oraux, moraux avec les propriétaires, des accords qui peuvent fonctionner le temps d'une carrière ou s'arrêter du jour au lendemain. En tout cas, ça pose souvent des questions sur l'avenir. L'arrivée des projets photovoltaïques vient déstabiliser un peu plus ces équilibres déjà précaires, en ayant un impact majeur sur les prix et la disponibilité du foncier.

Aujourd'hui, La valeur des terres pastorales est faible à la location ou à l'achat, car sans troupeau et les savoir faire qui vont avec, ces terres ne peuvent pas donner grand-chose en terme agricole. Sauf que là, les loyers proposés aux propriétaires pour l'installation de photovoltaïque explosent : avec un rapport de 1 à 10 ou 30 pour le fermage et de 1 à 3 ou 6 pour l'achat.

Il est certain qu'avec ces projets, ni baux, ni conventions de pâturage ne seront plus signés aux éleveurs bergers, entérinant définitivement la précarité de nos installations et toute possibilité de pérenniser nos activités, voire de les transmettre un jour.

L'installation de panneaux photovoltaïques au sol correspond bien à une artificialisation qui dégrade les sols, et aura des impacts négatifs irréversibles. Les terres pastorales que sont les Gras sont bien des terres nourricières, qui depuis des générations ont accueillis des troupeaux. Ces milieux sont fragiles aussi de point de vue des bergers et de bergères. L'une des facette de notre métier est aussi de les préserver par un pâturage adapté, ce qui avec les sécheresses devient plus délicat.

Nos élevages sont dépendants des ressources disponibles sur les Gras. Une réduction des surfaces aura pour effet immédiat de diminuer le nombre de bêtes.

Pour finir, les projets de panneaux solaires nous questionnent à bien des égards sur l'ensemble de nos choix de société, comme sur nos choix d'alimentation et donc d'agriculture. Au sein de notre association nous avons pris le parti de défendre un élevage à taille humaine, compatible avec les autres activités du territoire, produisant des aliments de qualité, favorisant une biodiversité et des paysages remarquables et préservés.

Alain Roche, Eleveur bovin et ovin à Fontgraze exprime aussi son opposition et sa colère vis-à-vis de ces projets spéculatifs qui impacteraient l'agriculture.

Un exemple de la synergie qui se fait jour entre naturalistes et éleveurs : les naturalistes pensent que la fragmentation des Gras serait fatale à ces écosystèmes et les éleveurs ont eux aussi besoin d'espaces étendus et homogènes. Cette

En conclusion, intervention de Simon Bugnon

"Pouvez-vous imaginer à quel point j'aime ces terres sèches ? Ce monde à part, austère, piquant, oublié... Ces étendues arides entrecoupées de gorges, ces plateaux calcaires qu'on nomme « les Gras ». Avez-vous idée de la quantité de créatures fantastiques qui se cachent dans cette savane ? Des minuscules jardins étoilés qui s'accrochent sur les dalles ? De la palette olfactive que les buissons expriment ? De toutes les couleurs de plumes arrivées d'Afrique aux beaux jours ? Du bouillonnement de vie dans les petites oasis ? En répondant à l'appel de ces terres mystérieuses, j'en suis tombé amoureux. Année après année, la découverte des trésors qu'elles recèlent secrètement compte parmi les plus grands moments de bonheur. Je pourrais vous parler de la façon dont s'incarnent ici les fabuleux récits de Jean-Henri Fabre ou des marches au clair de lune pour écouter l'engoulement. Mais je vais vite aller à l'essentiel de ce pourquoi j'attire votre attention.

En raison notamment du désintérêt des élus locaux pour le patrimoine naturel, de l'images populaire de terres de peu de valeur, du miroitement d'intérêts économiques à court terme et de la perception des étendues « vides » comme un réservoir foncier à coloniser, de nombreux projets d'aménagement ont déjà grignoté la garrigue. Mais aujourd'hui, une menace sans précédent plane sur ces milieux.

La loi ZADER du 10 mars 2023 a pour ambition de lever tous les obstacles au déploiement d'énergies renouvelables. Dans ce cadre, toutes les communes doivent proposer des zones d'accélération pour implanter des ENR, et toutes celles qui ont des espaces dans les Gras vont les proposer pour ça. Les projets de champs de panneaux photovoltaïques fleurissent déjà un peu partout, il y en aurait au moins 7 ou 8 dans un périmètre réduit en sud Ardèche. Le plateau des Gras est reconnu comme hotspot de biodiversité, est concerné par différents classements de protection (Natura2000, ZNIEFF type 1 et 2, Espace Naturel Sensible), et mériterait largement d'être en réserve naturelle. Les espèces patrimoniales qu'il renferme font venir, parfois de très loin, nombre de naturalistes et passionnés. Mais la loi ZADER, qui simplifie les procédures environnementales, permet de passer outre ces enjeux pour recouvrir des zones naturelles de panneaux solaires. On en arrive à la plus insupportable des arnaques intellectuelles : détruire la nature au nom de l'écologie. En l'occurrence, on parle ici d'espaces de garrigues parmi les plus beaux et les plus riches du bassin méditerranéen, qui comportent des centaines d'espèces protégées ou sur liste rouge. Il est urgent de stopper cette folie.